

du 11/03/2009

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille neuf et le 11 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Liste des subventions aux associations pour l'année 2009

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Procuration : Melle. Denise ROUEL donne procuration à Mr Robert RAYNAL.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres l'attribution des subventions suivante :

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 05/03/2009

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 11/03/2009  
Le Maire

-Les pas de saint Jacques	36 €
-Ass des parents d'élève école pub Nasbinals	30 € X 7 = 210 €
-Ass des parents d'élève école pub Malbouzon	30 €
-Regroupement écoles cantonales	15€x8=120 €
-Club du 3 <sup>ième</sup> âge	30.48€
-Football club Nasbinals	30.48€
-Sub excp voyage scolaire EP Nasbinals	26 X 7 =182€
- Foyer rural de Nasbinals	50 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 12/03/2009 et publication ou notification le 12/03/2009